

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 18 janvier 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller (vidéoconférence)
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère (vidéoconférence)
M. Clément Gignac, Conseiller (vidéoconférence)
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller (vidéoconférence)
M. Claude Tessier, Conseiller (vidéoconférence)
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 21 décembre 2020
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale :
8. Demande de subvention au TECQ 2019-2023 ;
9. Demande de subvention pour étudiant d'été à Emploi-Canada ;
10. Travaux Hôtel de Ville
11. Caméras aux bacs semi-enfouis
12. Projet de développement Montée du Lac
13. Centre culturel multifonctionnel
14. Patrouille nautique
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé. M. Claude Tessier demande cependant d'ajouter à l'ordre du jour de la séance de février « Rapport de Englobe ».

CA-21-01-18-01 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020, celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-21-01-18-02 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020 est adopté tel que déposé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2020 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2020 ;

CA-21-01-18-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière reporte ce point n'ayant pu produire la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2021.

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil les rapports d'activités préparés par l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2020. Elle dépose également les demandes de permis et certificats pour le mois de décembre.

CA-21-01-18-04 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers mentionne qu'il n'y a rien de spécial.

8. Demande de subvention au TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;*

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lac-Saint-Joseph doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CA-20-01-18-05 IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR MME JOCELYNE BOIVIN ET IL EST RÉSOLU QUE:

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- Ville de Lac-Saint-Joseph s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ

9. Demande de subvention pour étudiants d'été à Emploi-Canada

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil que le programme de subvention pour les emplois d'été est maintenant disponible et demande si nous devons faire une demande pour des étudiants.

Après discussion, il est convenu de faire une demande pour deux étudiants pour le volet sécurité nautique.

CA-21-01-18-06 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à faire une demande à Emploi-Canada pour subventionner deux étudiants d'été pour le projet de sécurité nautique.

ADOPTÉ

10.- Travaux Hôtel de Ville

Mme Viviers mentionne que les matériaux sont arrivés la semaine dernière pour compléter les travaux qui devraient commencer lundi prochain.

11.- Caméras aux bacs semi-enfouis

M. Yvan Duval mentionne qu'il a communiqué avec l'entrepreneur et que les caméras devraient être installés vendredi de cette semaine.

12.- Centre culturel multifonctionnel

M. Claude Tessier remet aux membres une présentation préparée par STGM mais indique que ça ne représente pas ce qui avait été demandé et que M. Benoît Verreault va rencontrer les architectes à ce sujet. Ils n'ont pas respecté l'échéancier.

De son côté, M. Yvan Duval mentionne qu'il attend une réponse de l'avocat concernant la création de la Fondation et ajoute qu'il faudrait penser à engager un directeur des loisirs qui pourrait s'occuper de la bâtisse en dehors des heures normales d'ouverture. M. Claude Tessier ajoute qu'il faut faire attention à l'usage du Club car il y a des voisins de chaque côté.

Mme Jocelyne Boivin demande que ce soit également transmis à M. Éric Bilodeau pour avoir les commentaires du CA du CNSL. On ne peut pas parler des coûts pour le moment car on attend les architectes.

M. Jacques Tessier pense qu'il ne faut pas penser à faire un bâtiment commercial, c'est pour des activités familiales et culturelles. L'objectif est de doter le Club nautique d'un bâtiment adéquat pour la tenue d'un camp de jour.

13.- Projet développement Marc Lachance

Mme Viviers mentionne qu'il faut reporter ce dossier puisque M. Lachance a eu un accident et s'est cassé un bras. Il ne peut nous produire les documents nécessaires pour le moment. Il aimerait toutefois présenter son projet au Conseil lors d'une séance spéciale en février prochain.

M. Claude Tessier mentionne qu'il doit le présenter au CCU pour pouvoir faire des recommandations au Conseil par la suite. Il a parlé au Maire de Fossambault-sur-le-Lac et ce dernier lui a mentionné qu'il pourrait facilement faire en sorte de connecter les propriétés projetées au réseau d'aqueduc et d'égout de Fossambault.

M. Clément Gignac mentionne qu'il aimerait que M. Lachance vienne d'abord présenter et expliquer son projet au Conseil et ensuite au CCU.

Mme Jocelyne Boivin partage l'opinion de M. Gignac. C'est à titre informatif .

M. Yvan Duval pour sa part est d'accord avec M. Claude Tessier; il aimerait que les membres du CCU étudie le projet et présente ensuite le tout au Conseil.

M. Jean-Sébastien Sheedy préférerait une présentation au Conseil mais avec les membres du CCU. Ce serait une séance d'information pour tout le monde.

M. Jacques Tessier est d'accord avec M. Clément Gignac. Il s'agit d'un projet d'envergure, il faudra apporter des modifications à notre réglementation. Il ajoute que le Q-2 r.22 peut très bien traiter les eaux usées et que les terrains seraient assez grands pour aménager un champ d'épuration et une fosse septique.

Le Maire mentionne qu'il est entièrement d'accord avec les propos de M. Clément Gignac. Il a déjà parlé à M. Lachance qui lui a demandé de venir présenter son projet aux membres du Conseil.

M. Croteau suggère de faire une présentation avec le Conseil et les membres du CCU. Après cette présentation, le promoteur se retire et on en discute tous ensemble. Il faut voir ce qu'on veut exactement, prendre des notes et on peut insister pour qu'il se conforme à notre réglementation tout en respectant l'environnement.

M. Claude Tessier n'est pas d'accord et considère que c'est un vote de non confiance.

M. Clément Gignac ajoute qu'il va se rallier à la majorité mais aimerait savoir la date de la rencontre au moins 72 heures d'avances. Il faut être au courant dans ce projet et avoir le temps de se préparer.

M. Jacques Tessier mentionne qu'avec l'ampleur du projet, il y aura sûrement plusieurs rencontres. Il y a des implications financières à considérer dans ce dossier. Il est préférable d'éviter d'impliquer Fossambault dans nos projets.

14.- Patrouille nautique

M. Michel Croteau mentionne avoir discuté avec un agent de la S.Q., M. Pascal Gascon qui a créé une patrouille nautique et y a travaillé pendant 18 ans dans la région de Lanaudière. Ce dernier est très intéressé à nous aider dans cette démarche et doit nous transmettre de la documentation et des références pour la création de cette patrouille. Le Maire nous fera rapport à la prochaine réunion.

M. Claude Tessier ajoute qu'il faut voir si on est intéressé à y participer, quelles sont les autres villes participantes et ça prend des bateaux et un superviseur. On pourrait partager un horaire mais le bateau restera au lac. Il faudrait faire une cédule de travail.

M. Jacques Tessier mentionne que nous n'avons rien concernant le Wake. C'est un incitatif à la réglementation.

M. Yvan Duval mentionne qu'il faut harmoniser les règlements.

15.- Autres sujets

Il n'y a pas d'autres sujets à ajouter.

16.- Période de questions

Aucune question.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h20.

CA-21-01-18-07 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière